

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente Lavigne, 452, avenue Argenteuil, à Lachute, le 23 avril 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Martine Renaud a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX (RCE-2027/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire les procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 9 avril 2019.

Adopté

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (RCE-2028/SSGC)

M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent, **PROPOSE** l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 mars 2019 et de la séance extraordinaire du 9 avril 2019.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-2029/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture des procès-verbaux;
4. Adoption des procès-verbaux;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
8. Proposition de bail entre Les Immeubles Alephil inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
9. Proposition de bail entre Entreposage Maska inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
10. Réfection du pavage de la cour et du stationnement à l'école Jean-Moreau;
11. Concession alimentaire - Adoption des prix de vente des aliments pour l'année scolaire 2019- 2020;
12. Contrat de concession alimentaire concernant le Centre de formation professionnelle Performance Plus;
13. Questions diverses;
14. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (RCE-2030/SRH)

CONSIDÉRANT le concours C-2018-553;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres des comités de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, les personnes recommandées par les membres des comités de sélection qui ont eu lieu les 2 et 12 avril 2019, à savoir M^{me} Karine Tremblay, M^{me} Karine Pellerin et M^{me} Julie Dulong.

Adopté

PROPOSITION DE BAIL ENTRE LES IMMEUBLES ALEPHIL INC. ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCE-2031/SRM)

CONSIDÉRANT la proposition de bail entre Les Immeubles Alephil inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) pour l'utilisation de locaux et d'un terrain de pratique et de stationnement, situés au 1025, rue Maisonneuve à Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire met à la disposition des élèves et des enseignants suffisamment d'espaces de stationnement pour les accueillir;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement permet d'offrir un excellent environnement d'apprentissage à ses élèves;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'autoriser le bail en considération d'un loyer mensuel de base de 6 273 \$ par mois pour une durée initiale d'une année débutant le 1^{er} octobre 2019 et se terminant le 30 septembre 2020. Le bail se renouvellera pour une période additionnelle d'une année à son terme.
- B) D'autoriser le président et la directrice générale à signer le bail.

Adopté

PROPOSITION DE BAIL ENTRE ENTREPOSAGE MASKA INC. ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCE-2032/SRM)

CONSIDÉRANT la proposition de bail entre la compagnie Entreposage Maska inc. et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) pour son centre de formation de Saint-Hyacinthe, dont les installations sont situées au 2825, Casavant Ouest à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE le président de la compagnie Entreposage Maska inc. met à la disposition du Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme des locaux appropriés;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'autoriser le bail en considération d'un loyer mensuel de base de 4 351,82 \$ par mois pour une durée d'un an débutant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020. Le bail comportera une année d'option de renouvellement additionnelle à son terme.
- B) D'autoriser le président et la directrice générale à signer le bail.

Adopté

RÉFECTION DU PAVAGE DE LA COUR ET DU STATIONNEMENT À L'ÉCOLE JEAN-MOREAU (RCE-2033/SRM)

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la firme Consultant Mirtec inc. ont préparé les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public, d'une durée de 33 jours, pour les travaux plus haut énumérés (soumission # 18380-058) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 avril 2019, à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Pavage Multipro inc. de Terrebonne au montant forfaitaire de 1 028 813 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 16 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat pour la réfection du pavage de la cour et du stationnement à l'école Jean-Moreau à l'entreprise Pavage Multipro inc. de Terrebonne au montant forfaitaire de 1 028 813 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 1 000 000 \$.

Adopté

CONCESSION ALIMENTAIRE - ADOPTION DES PRIX DE VENTE DES ALIMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (RCE-2034/SSGC)

CONSIDÉRANT les ententes contractuelles intervenues entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et ses concessionnaires;

CONSIDÉRANT la hausse de 4,17 % du salaire minimum effective au 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT la hausse des prix des aliments de 3,2 %;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent, d'approuver les prix de vente des aliments offerts par les concessions alimentaires des écoles primaires et secondaires et des centres de la commission scolaire en tenant compte des éléments plus haut exposés à la présente résolution, et ce, pour l'année scolaire 2019-2020 ci-après au long détaillés :

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2019-2020
Soupe et biscuits soda	170 ml	1,25 \$
Soupe et biscuits soda	285 ml	1,65 \$
Mets principal au primaire	Unité	4,15 \$
Mets principal au sec. et centre	Unité	4,65 \$
Salade repas	55 gr. de protides	4,65 \$
Légumes cuits/riz ou substitut	125 ml	0,85 \$
Crudités	130 gr.	1,60 \$
Salade pâtes	150 ml	1,25 \$
Salade végétarienne	350 ml	3,00 \$
Salade végétarienne	150 ml	2,00 \$
Salade César santé	350 ml	3,60 \$
Salade César santé	150 ml	2,60 \$
Pain et margarine	55 gr./ 7 gr.	0,85 \$
Sandwich gourmet	75 gr. de protides	3,65 \$
Sandwich œufs, fromage	45 gr. de protides	3,00 \$
Sandwich jambon, poulet	45 gr. de protides	3,00 \$
Salade de fruits	125 ml	1,30 \$
Compote de fruits	113 gr / 125	1,30 \$
Gelée avec fruits	125 ml	1,30 \$
Pouding au lait	125 ml	1,30 \$
Dessert du jour	6cm x 8cm x 5cm	1,30 \$
Fruit frais	moyen/unité	1,30 \$
Assiette de fruits frais (en saison)	unité	1,30 \$
Jus de fruits pur 100 %	200 ml	1,30 \$
Jus de fruits pur 100 %	300 ml	1,80 \$
Jus Dole pur 100 %	340 ml	1,90 \$
Jus de fruits pur 100 %	355 ml	2,85 \$
Lait nature 2 %	200 ml	1,30 \$
Lait nature 2 %	500 ml	1,80 \$
Lait au chocolat 1 %	200 ml	1,40 \$
Lait au chocolat 1 %	500 ml	2,50 \$
Lait moustache saveurs variées	375 ml	2,65 \$
Lait de soya saveurs assorties	200 ml	1,75 \$
Lait moustache saveurs variées	200 ml	1,70 \$
Eau Perrier	500 ml	2,35 \$

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2019-2020
Yogourt, saveurs variées	100 gr.	1,25 \$
Yogourt à boire	200 ml	1,65 \$
Yogourt tube	60 g.	1,25 \$
Fromage en portion individuelle	20 à 30 gr.	1,25 \$
Fromage en portion Philadelphia	18 gr.	0,70 \$
Fromage et raisins	85 gr.	1,90 \$
Fromage en grains	120 gr.	2,00 \$
Pizza bruschetta et fromage	8 cm x 12 cm	3,00 \$
Biscuit Praeventia 70 %	30 gr.	1,50 \$
Barre granola biologique	24 gr.	1,00 \$
Craquelins et fromage	22 gr.	1,40 \$
Cherrios multigrains	20 gr.	1,35 \$
Cherrios multigrains	5 gr.	0,30 \$
Mini-craquelins au fromage	14 gr.	0,80 \$
Fromage à la crème avec bagel	18 gr./ 90 gr.	2,50 \$
Crème glacée/coupe glacée, barre sorbet	100 ml	1,40 \$
Grissol	20 gr.	0,30 \$
Raisins secs	14 gr.	0,30 \$
Biscuits soda/melba	pqt de 2	0,30 \$
Maïs grillé	48 gr.	1,50 \$
Galette maison à l'avoine	50 gr.	1,30 \$
Galette pépites chocolat 70 %	80 gr	1,60 \$
Galette à la farine d'avoine	80 gr.	1,40 \$
Galette de riz soufflé	14 gr.	0,50 \$
Mini-pouding congelé	25 ml	0,35 \$
Muffin à base de céréales	125 gr.	2,00 \$
Muffin à base de céréales bris. 70 %	125 gr.	2,00 \$
Muffin à base de céréales	85 gr.	1,30 \$
Dessert à la carte	Unité	2,00 \$
Comptoir à salades	100 gr.	1,75 \$
Condiments variés, en portion	unité	0,25 \$
Margarine en portion	7 gr.	0,25 \$
Yo-cé (yogourt-fruits-céréales)	260 ml	2,70 \$
Yo-cé et brisures de chocolat 70 %	260 ml	3,00 \$
Eau de source	500 ml	1,25 \$
Assiette mono-usage 9"	unité	0,15 \$
Articles mono-usage	unité	0,10 \$

Prix de vente pour les distributrices automatiques
(centre administratif et centre pour les adultes)

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2019-2020
Jus Dole 100 % pur	340 ml	1,95 \$
Jus Dole 100 % pur	355 ml	2,95 \$
Croustilles santé assorties	40 gr.	1,85 \$
Papier mouchoir	Unité	1,00 \$
Eau	500 ml	1,25 \$

Tous les prix indiqués incluent les taxes de vente

Articles vendus au secondaire et centre seulement

Aliments	Format	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2019-2020
Rôties beurre	2 tranches/pain	1,35 \$
Rôties confiture ou beurre d'arachide	2 tranches/pain	2,00 \$
Rôties fromage	2 tranches/pain	2,30 \$
Rôties tomate	2 tranches/pain	2,10 \$
Rôties viande	2 tranches/pain	2,40 \$
Rôties viande - fromage	2 tranches/pain	3,50 \$
Bagel nature	1 unité	2,00 \$
Bagel fromage Philadelphia	1 unité	2,50 \$
Bagel confiture ou beurre d'arachide	1 unité	2,45 \$
Bagel fromage	1 unité	2,45 \$
Bagel viande	1 unité	3,05 \$
Pomme de terre au four	125 ml	1,45 \$
Cornet de crème glacée	120 ml	1,85 \$
Danoise cerises/yogourt grec	115 gr.	1,95 \$
Brioche	105 gr.	1,95 \$
Multigrains savoureux	43 gr.	1,50 \$
Croustilles aux légumes	38 gr.	1,95 \$
Eau saveurs	500 ml	1,85 \$
Panini au poulet mariné	100 gr. de protides	5,25 \$
Pain rond jambon et fromage	100 gr. de protides	4,75 \$
Pain plat dinde	100 gr. de protides	3,95 \$
Sushis assortis	9 morceaux	7,50 \$
Coq du matin « muffin anglais »	unité	4,50 \$
Coq du matin « bagel »	unité	4,50 \$
Coq du matin « croissant »	unité	4,50 \$
Craquelins cuits au four	50 gr.	1,50 \$
Café	228 ml	1,00 \$
Café	342 ml	1,60 \$
Café	456ml	1,90 \$
Thé, tisane	Sachet	1,00 \$

Adopté

**CONTRAT DE CONCESSION ALIMENTAIRE CONCERNANT LE CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE PERFORMANCE PLUS (RCE-2035/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Liette Bazinet assurait l’exploitation d’une concession de cantine au Centre de formation professionnelle Performance Plus;

CONSIDÉRANT la réception d’un avis de non-renouvellement de contrat de M^{me} Liette Bazinet pour le Centre de formation professionnelle Performance Plus en ce qui concerne l’année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT l’invitation lancée à tous les concessionnaires actifs au sein de nos écoles dans le secteur Argenteuil;

CONSIDÉRANT l’intérêt manifesté par le concessionnaire, M^{me} Annie Hudon, pour offrir le service de concession alimentaire au Centre de formation professionnelle Performance Plus pour l’année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Annie Hudon est actuellement concessionnaire alimentaire aux écoles Bouchard, Dansereau-Saint-Martin, l’Oasis et Saint-Julien et que les services donnés répondent aux exigences;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Annie Hudon possède les qualifications requises;

CONSIDÉRANT QUE les composantes des menus sont établies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le prix des menus et des aliments est établi par la commission scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'accorder le contrat de concession alimentaire relatif au Centre de formation professionnelle Performance Plus pour l'année scolaire 2019-2020, à M^{me} Annie Hudon avec renouvellement d'année en année à moins d'un avis contraire du secrétaire général ou du concessionnaire signifié à l'autre partie à au moins 90 jours de la date anniversaire prévue au contrat et d'autoriser la présidence et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-2036/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire